



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-trois le 21 février à 18h45  
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
Présents : 16 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 17/02/2023  
Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Danièle VALLERY,  
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES,  
Raymonde HABOUZIT, Patrice LHOSTE, Roland SEUX,  
Christiane PAUZON, Christian GIRARD, Sébastien GAGNE,  
Anne-Marie TORE, Gilles AUDRAS, Bernadette PELISSIER,  
Valérie GAGNE,  
Excusés :  
Denis CLAMENS qui a donné procuration à Raymonde HABOUZIT  
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Danièle VALLERY  
Thierry SOLEILHAC qui a donné procuration à Serge ABOULIN  
Secrétaire de séance : Bernadette PELISSIER

**Objet : RENOVATION CSC : CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE TECHNIQUE ET SPS**

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'un projet de construction est un acte important : un défaut de conception ou d'exécution peut avoir des conséquences graves sur la solidité d'un ouvrage, la sécurité des futures occupants, sa résistance au séisme, l'accessibilité aux personnes handicapées ou encore sur sa performance énergétique, ... Le contrôle technique construction a pour principal objectif de contribuer à la prévention des aléas techniques susceptibles de se produire lors de la conception et de la réalisation des ouvrages. Les contrôles obligatoires sont les suivants :

Mission Hand-ERP : accessibilité des établissements recevant du public

Mission L : solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables

Mission LE relative à la solidité des existants

Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH.

Les actes de contrôles techniques sont formalisés à chaque étape du projet.

De la même façon, il convient de coordonner la Sécurité Protection de la Santé.

Pour ce qui concerne le projet de rénovation du Centre Socio Culturel, plusieurs entreprises ont été consultées pour fournir une offre pour le contrôle technique, l'attestation réglementaire handicapés après travaux et la coordination SPS. Deux ont répondu à la demande.

Après avoir présenté les deux offres, Monsieur le Maire propose de retenir celle la plus avantageuse économiquement.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE de retenir la proposition de la société APAVE sise 1 Rue Maurice Schumann, 43700 St Germain Laprade pour les missions suivantes :

- Contrôle technique de construction (missions Hand-ERP, L, LE, SEI) : 2400 € HT pour la tranche 1 (mission complète) ; 400 € HT pour la tranche 2 (jusqu'à l'APD)
  - Attestation réglementaire handicapés après travaux : 200 € HT ;
  - Coordination Sécurité Protection Santé (SPS) : 2100 € HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats, entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire,  
Franck PAILLON

La secrétaire de séance,  
Bernadette PELISSIER